

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 387

présenté par
M. Mickaël Bouloux

ARTICLE 49 UNTRICIES

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Avant le 1^{er} septembre 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l’opportunité d’une révision du barème des indemnités kilométriques prenant en compte les émissions de gaz à effet de serre du véhicule en lieu et place de sa puissance administrative. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la demande de rapport formulée à l’article 49 untricies supprimé lors de l’examen au Sénat.

Reprise d'un amendement de Mme Félicie Gérard